

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 9 DÉCEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL N° 27**

Page 299

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux, ainsi que le syndic. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats et remercie le personnel communal ainsi que ses collègues enseignants pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme Mercier Cornelia, MM. Gerber Sébastien, Messerli Louis, Mollica Marcello, Pilloud Marc, Porchet Christophe, Sauser Philippe, Vermot Hubert.

Absente : Mme Wenk Aline.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 novembre 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Votations fédérales du 24 novembre 2024 : Je remercie chaleureusement les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement du 24 novembre et je vous transmets les résultats suivants. L'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales a été refusé au niveau communal avec un taux de 57,62 %, au niveau cantonal avec un taux de 58,61 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 52,70 %. La modification du code des obligations (droit du bail : sous-location) a été refusée au niveau communal avec un taux de 58,29 %, au niveau cantonal avec un taux de 58,68 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 51,58 %. La modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) a été refusée au niveau communal avec un taux de 58,50 %, au niveau cantonal avec un taux de 60,47 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 53,83 %. Enfin, la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (financement uniforme des prestations) a été refusée au niveau communal avec un taux de 64,11 %, au niveau cantonal avec un taux de 62,31 %, en revanche, elle a été acceptée sur le

plan fédéral avec un taux de 53,31 %. Le taux de participation a été de l'ordre d'environ 46 % au niveau communal et 45 % sur le plan fédéral pour ces quatre objets.

PV de bureau pour l'approbation des commissionnaires ad hoc : Comme je vous l'ai dit lors du dernier conseil, le préfet, lors de sa visite, nous avait demandé de faire des PV de bureau qui mentionnent les noms des commissionnaires ad hoc proposés par les chefs de groupes, ceci afin que ce soit le bureau *in corpore* qui valide la composition des commissions ad hoc et non plus seulement le président et la secrétaire comme c'est actuellement le cas. Lors de notre dernière séance de bureau, nous avons réfléchi à la manière de procéder et avons décidé que notre secrétaire enverra un mail avec les noms des commissionnaires à chaque membre du bureau et qu'un PV de bureau sera affiché au pilier public pour information à la population, à chaque fois qu'une commission ad hoc sera nommée. C'est pourquoi je remercie les chefs de groupes de transmettre à notre secrétaire les noms des commissionnaires dès que possible. Vous avez à l'écran un modèle d'un PV de bureau qui sera affiché au pilier public.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Aucun courrier n'est arrivé au bureau, nous pouvons donc passer au point suivant.

6. Communications de la municipalité

Mme Lucy Delarze

Route de Rovray : Concernant le réaménagement et la sécurisation de la zone virage de la route de Rovray, nous avons dû faire quelques allers-retours avec le canton pour arriver à un préavis positif de leur part quant à notre projet. Le préavis sera déposé si tout va bien en janvier et s'il est accepté les travaux auront lieu à la fin de l'été 2025.

Route de Pomy : Les travaux se sont terminés l'été dernier. Le montant total a un peu dépassé le crédit accordé car nous avons profité d'effectuer quelques travaux complémentaires pour améliorer la gestion des eaux de ruissellements entre autres. La subvention couvrira ce surcoût. La demande est en cours

Taxation de l'énergie électrique : Concernant le projet de taxation de l'énergie électrique permettant d'alimenter un fonds pour le soutien à la transition énergétique, le règlement est encore en discussion avec le département concerné au canton. J'espère avoir réglé la situation avant la fin de l'année et déposer un préavis au début de l'année prochaine.

Améliorations de la qualité écologique : Nous allons procéder à des améliorations de la qualité écologique sur trois espaces verts entretenus par la commune (au niveau du parking du quartier de Treysala, une banquette le long de la rue de la Passerelle, ainsi qu'aux abords du pré de la salle polyvalente). Les nouveaux aménagements consisteront en des plantations d'arbustes, d'arbres, de prairie fleurie ainsi que des aménagements pour la petite faune selon les sites. Ils seront effectués entre l'hiver 2024 et le printemps 2025.

Plan climat : Un état de situation a été publié dans le journal communal d'octobre dernier, dans lequel nous faisons part de quelques actions réalisées durant l'année 2024 ou à venir en 2025. La mise en œuvre suit son cours dans chacun des dicastères. Une présentation plus détaillée sera faite dans le cadre du rapport de gestion de la municipalité.

M. Cyril Ottonin

Coupe de bois au camping de la Menthue : Pour ceux qui sont passés au bord du lac ces jours, vous avez vu qu'il y a passablement de changements. C'est une forêt cantonale, on n'a pas grand mot à dire là-dessus. Ce sont des coupes de sécurité. Cent-dix peupliers et quinze feuillus ont été abattus, ce qui représente 120 m³ de bois qui seront utilisés pour faire essentiellement de l'emballage : palettes, caisses en bois et autres. Les 150 derniers m³ seront valorisés en

énergie chez Y-CAD, à Yverdon-les-Bains. Ces 150 m³ font partie de la deuxième phase qui était initialement prévue au printemps 2025, mais elle sera probablement repoussée à l'automne, suite à un problème administratif. Tous ces arbres seront remplacés par des feuillus indigènes.

Vin communal : Vous pourrez passer à l'administration communale pendant les heures d'ouverture pour prendre deux cartons de vin, soit trois bouteilles de blanc et six bouteilles de rouge, d'ici fin janvier.

Mme Laura Marques

STEP : Il reste environ sept jours pour la fin de la mise à l'enquête de la STEP. À ce jour, nous n'avons pas d'oppositions.

7. Préavis 2024/13 Budget 2025.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 27 novembre 2024 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic, Mesdames Lucy Delarze, Christelle Fresneau et Laura Marques, Municipales, Messieurs Cyril Ottonin et Thierry Genillod, Municipaux ainsi que Monsieur Sylvain Etter, boursier communal. La commission regrette l'absence de M. Schnorf. La commission tient à remercier les municipaux ainsi que le boursier pour la revue des comptes et les réponses apportées à ses questions. Elle réitère sa demande d'obtenir les comptes détaillés de la SI Montchoisi. Par ailleurs, elle souhaite recevoir le budget et les comptes détaillés du Rymaje, ainsi que la ventilation précise de la contribution de l'ASIYE. Par ailleurs, la commission demande que ces documents soient systématiquement inclus dans les livrables associés au budget annuel et aux comptes. Elle exprime également son inquiétude face à l'augmentation significative des charges du budget 2025, qui passent de CHF 18'171'865.- (comptes 2023) à CHF 20'833'916.-, soit une hausse de 14,65 %, alors que le nombre d'habitants de la commune est resté stable. Enfin, la commission relève que les revenus ont également progressé dans des proportions similaires. La Commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2025 arrêté tel que proposé. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Hanna Sulzmann

Pourriez-vous nous éclairer sur cette augmentation de charges de CHF 2'700'000.- ? Où sont ces augmentations et pouvez-vous répondre aux questions que la commission des finances a relevées ?

M. Philippe Moser

L'élément le plus important dans cette augmentation de budget est lié à la péréquation. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les montants sont calculés différemment et le flux financier entre ce qui rentre et ce qui sort, ce sont des chiffres plus importants qu'avant. Donc déjà là, au niveau du budget, on a un gonflement des chiffres et c'est ce qui a fait qu'on a dépassé les 20 millions cette fois. Il y a un autre poste également, il y a l'école et la petite enfance où on va de l'avant. Les charges au niveau de la petite enfance augmentent et c'est un facteur qui fait qu'on

a une augmentation de ce budget. L'important c'est que les recettes suivent aussi. Au niveau de la péréquation, c'est le cas, puisqu'elle nous est plutôt favorable par rapport à celle d'avant, donc grosso modo, on s'en sort même si le montant global du budget est plus important qu'avant. Il faut voir les deux côtés de la balance. Le déficit est maîtrisé, donc pour le moment, je n'ai pas de craintes. Mais je ne vous le cache pas et vous le savez qu'on a encore beaucoup de choses à faire. La STEP va bientôt démarrer, les projets au niveau du scolaire ne vont pas tarder à arriver non plus. Oui, il faudra encore faire des investissements. Peut-être, même sûrement qu'on devra rediscuter d'une hausse d'impôts, mais pour le moment cela tient la route.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/13, dont les conclusions sont :

1. d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2025 arrêté comme suit :

Charges :	CHF	20'833'916.00
Revenus :	CHF	20'470'192.00
Déficit :	CHF	363'724.00

OUI - 31 NON - 2 ABST - 7

Le préavis 2024/13 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2024/14 Détermination du prix de vente au m² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2025.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 27 novembre 2024 à 19 h 30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander suppléante de Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents M. Philippe Moser, Syndic, Mesdames Lucy Delarze, Christelle Fresneau et Laura Marques, Municipales, Messieurs Cyril Ottonin et Thierry Genillod, Municipaux ainsi que Monsieur Sylvain Etter, boursier communal. La commission regrette l'absence de M. Schnorf. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que proposé. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/14, dont les conclusions sont :

1. De fixer à CHF 320.00 le prix de vente au m² des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2025.
2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2025. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du Conseil communal.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2024/14 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2024/15 Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc : M. Pascal Rebeaud

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Madame Myriam Omenetto, de Madame Nicole Bachmann, excusée et remplacée par Monsieur Julien de Icco, et de Messieurs Aimé Guex, Ivar Kjelberg, Cyril Mermod, Hubert Vermot et Pascal Rebeaud,

rapporteur, s'est réunie le mardi 26 novembre 2024 à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2024/15. Nous remercions la présence de Monsieur Thierry Genillod et de Madame Carolane Petrucci, qui nous ont donné les explications nécessaires concernant les modifications apportées au règlement et ont répondu à nos questions. La commission a analysé le sens du paragraphe ajouté en fin de l'article 7 du règlement proposé. Après une demande spécifique de Madame Petrucci à l'Union des Communes Vaudoises à ce sujet, cette dernière nous confirme que sa rédaction est correcte ; il faut simplement procéder à la correction de la numérotation de l'alinéa en remplaçant le chiffre 2 par le chiffre 1 :

Article 7 Taux de perception

¹Le montant de la taxe de séjour est perçu soit forfaitairement soit par personne et par nuitée dès et y compris le jour d'arrivée dans la commune et jusqu'à celui du départ. Il est fonction des catégories d'hébergement suivantes :

.....

¹ Si la municipalité confie la tâche de percevoir la taxe à un intermédiaire par application de l'art. 10 al. 4, le montant de la taxe s'élève à 3 francs par nuitée et par personne. Dans ce contexte, les forfaits de l'alinéa 1 ne sont pas applicables.

De plus, la commission trouve positif que la Municipalité ait opté pour ce mode d'encaissement des taxes de séjours. Ce nouveau processus facilite les procédures et donne une égalité de traitement pour les hébergeurs. Après délibération, la commission propose à l'unanimité au Conseil communal, d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/15, dont les conclusions sont :

1. d'accepter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires avec les modifications proposées en rouge, sous réserve de son approbation par le chef du département en charge des communes.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/15 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 2024/16 Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 ».

Dépôt.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis 2024/17 Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil.

Dépôt.

Mme Laura Marques

Je me permets de vous introduire ce préavis que vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir. Ce crédit d'étude a deux objectifs. D'abord, l'assainissement du réservoir de l'Orjalet qui n'est plus aux normes et vétuste pour lequel de toute façon, ces prochaines années, il faudra investir pour le rénover et l'assainir. En complément, dans l'étude il est prévu d'imaginer de concevoir l'endroit où serait éventuellement installé un traitement pour traiter le chlorothalonil. Évidemment, c'est quelque chose qui est en lien dans cette étude. Si ce préavis ne passe pas, le traitement du chlorothalonil ne pourra pas se faire dans le cadre de cette réflexion. Le préavis, s'il est validé en l'état, permettra par la suite de voter un crédit d'ouvrage pour l'assainissement des deux cuves, plus un crédit pour l'investissement du traitement du chlorothalonil. Il

permettra d'effectuer aussi la mise à l'enquête de l'ouvrage. S'il est refusé, il y aura un nouveau préavis qui sera fait prochainement uniquement pour l'étude et la réfection de l'ouvrage, sans le traitement du chlorothalonil. C'est vrai que la question est assez importante. Si vous acceptez en soi que prochainement on aille de l'avant avec un traitement du chlorothalonil, il faut plutôt partir sur ce préavis. Si, de base, vous êtes contre, le préavis sera refusé et on viendra avec un nouveau préavis qui ne prendra pas cela en compte, que cela soit clair.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis 2024/18 Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de la Cula à Yvonand.

Dépôt.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis 2024/19 Réalisation d'une 2^{ème} phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande Salle ».

Dépôt.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

14. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Liehti

Permettez-moi de revenir sur le sujet abordé par M. Ottonin concernant l'abattage de forêts dans la zone du Grand-Jenoud, aux abords de la plage. Deux-cent-onze peupliers, trente-deux feuillus, on l'a vu, cela a été redit. Jusque-là, rien à redire, on vise la sécurité de nos habitants et visiteurs, c'est cela qui doit primer. Cependant, permettez-moi d'aborder un aspect qui me semble tout aussi essentiel, mais peut-être moins immédiatement visible que les tronçonneuses en action. On parle d'une zone qui est bien plus qu'une simple exploitation forestière : il s'agit de la véritable carte postale de notre commune, un atout touristique de premier ordre. Selon le Plan directeur des forêts du 8^{ème} arrondissement, cette zone bénéficie d'un statut d'importance supérieure pour la fonction de récréation et d'accueil, une distinction rare qui ne concerne que 3 % des forêts de l'arrondissement. Cet honneur nous oblige à viser l'excellence dans la gestion de cet espace, en garantissant non seulement sa sécurité, mais aussi sa qualité paysagère et son attractivité pour les visiteurs, tout en garantissant son rôle majeur pour la biodiversité. Équilibre qui, je vous l'accorde, n'est pas simple à trouver. Dans cette optique, je me permets de poser trois questions dont une a quasiment été déjà répondue par la municipalité. Est-ce que la municipalité a pu échanger avec le Canton sur cette zone et notamment sur ce qu'on va y faire après l'abattage des arbres ? Quelles mesures sont prévues pour aménager les sentiers et maintenir un espace accueillant et accessible, dans un équilibre harmonieux entre la forêt et la plage ? Et, une fois les travaux terminés, quelles actions sont envisagées pour éviter que cette zone ne se transforme en jungle de ronces ou en friche boueuse et inhospitalière, comme c'est parfois le cas aux abords du lac, quelles actions, donc, pour valoriser pleinement cet espace si prisé ? En clair, après les tronçonneuses, quel paysage souhaitons-nous offrir à nos concitoyens et aux nombreux touristes qui choisissent Yvonand pour profiter des bords du lac ? Je tiens à saluer le travail déjà accompli par les équipes cantonales et communales, car ces travaux ne sont pas rien, mais j'ose espérer que nous irons au-delà du simple entretien sécuritaire pour réaffirmer l'importance stratégique de cette zone. Comme disait le célèbre botaniste Irving von Blumenstein « la nature est un grand maître, encore faut-il savoir ce qu'on souhaite qu'elle enseigne ». Veillons à ce que notre bord du lac reste une invitation, et non une leçon sur les conséquences de l'indifférence paysagère.

M. Cyril Ottonin

Les méthodes de travail d'aujourd'hui ne nous plaisent pas, moi le premier. Je le leur ai fait remarquer. On parle de biodiversité et de plein de choses, mais on a de la peine à les faire changer d'avis. Par contre, on nous a dit qu'il y aurait un effort qui serait fait pour le débarras des petites branches. Mais il y aura quelques andains, on n'y coupe pas. Après, il y a tout le problème du PA des plages. Tant que ce PA des plages n'est pas finalisé, tant que le cas des chalets n'est pas finalisé, il risque de ne pas se passer grand-chose. Pour les chemins et autres, tant que ce n'est pas finalisé, il faudra patienter.

M. Nicolas Liechti

On peut donc attendre pour la carte postale.

Mme Anne-Sophie Betschart

Puisqu'on est en période de Noël, je profite de faire un vœu adressé à la municipalité. À l'instar de plusieurs cantons romands, le Canton de Vaud a depuis plusieurs années facilité l'accès aux protections hygiéniques, non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de reprendre l'utilité de ces projets. On peut dès lors se demander pourquoi l'établissement scolaire d'Yvonand n'en a pas encore mis à disposition de ses élèves, mais c'est, sauf erreur, du domaine de l'ASIYE qui, je l'espère, entendra cette demande. Cela étant, je demande à la municipalité d'étudier la possibilité de mettre ces distributeurs dans les lieux publics, soit par exemple à la salle polyvalente, dans les toilettes publiques et à la Sablliane, entre autres. Je vous remercie de votre attention et, comme dirait Stromae, « rendez-vous aux prochaines règles ».

M. Ivar Kjelberg

Pour la commission ad hoc 17-18, j'aimerais bien que les conseillers concernés se retrouvent après pour décider d'une date.

M. Mathieu Aberle

Récemment, la RTS a publié un article, que certains auront sans doute déjà lu, sur la densification rapide de la commune de la Tour-de-Peilz et sur le dépassement de la municipalité vis-à-vis des infrastructures communales, notamment les places pour la petite enfance et les écoles. La Tour-de-Peilz est dans cette situation, car elle est une des premières communes du canton à avoir avalisé son nouveau PACom. Dès lors, impossible d'imposer un moratoire pour une zone réservée. Yvonand n'en est pas encore à ce stade, mais le temps presse. La zone réservée que nous venons de renouveler tombera au plus tard en 2027-2028, si le PACom n'entre pas en vigueur avant, aux alentours de 2025-2026. Dès lors, il ne faudra pas attendre plus de deux années supplémentaires pour voir de nouveaux logements aux environs de 2029-2030. Ce qui signifie qu'il ne nous reste plus que quatre à cinq années avant que la population d'Yvonand ne croisse à nouveau. C'est avec cette inquiétude à l'esprit que je souhaiterais adresser une question simple, qui pourtant, me semble devenue terriblement redondante ces dernières années : où en est-on avec la nouvelle école ?

Evidemment cette question entre guillemets simple sous-entend d'autres questions : Où en sont les discussions entre la commune et le canton pour la parcelle côté Mordagne ? Quel est le plan B si le canton refuse les demandes de la commune ? Un concours d'architecture sera-t-il organisé afin de respecter les règles sur la concurrence ? Un premier mandataire a-t-il déjà été sélectionné afin de dégrossir le dossier ? Quels bâtiments seront modifiés et/ou rénovés ? Quel est le planning que la municipalité entend appliquer ? Est-ce que l'avis et les idées du directeur, des enseignants et surtout des enfants seront pris en compte ?

À l'heure où la municipalité multiplie les demandes de crédit d'études, nous serons nombreux, je le pense, à être ravis de voter une demande de crédit pour l'étude de cette future école si importante pour le cadre de travail des enseignants et surtout pour la qualité de vie de nos enfants.

M. Martin Schnorf

La situation actuellement est en suspens, comme on le sait. Nous avons fait une demande auprès de l'État de Vaud par rapport au déclassement concernant le terrain de Mortaigue. Les échos que nous avons actuellement par rapport au canton sont au vert, on attend vraiment le final. Ce dossier doit passer par passablement de départements. Tous les départements qui ont vu le dossier, c'est au vert, mais ce ne sont que des échos, on n'a encore rien d'écrit. Concernant le planning, vous savez qu'on a un autre problème, c'est le terrain de foot. La société de foot est l'une des plus grandes sociétés locales, donc comment faire pour déménager 320 membres minimum du club sur un autre lieu. On attend donc le feu vert de l'État pour savoir si on peut aller à Mortaigue. Si on va du côté positif, cela veut dire qu'en 2026, pas avant, on pourrait transférer le terrain actuel de l'autre côté. On attend que le terrain soit finalisé là-bas et cela ne sera pas avant 2027. Cela signifie pour nous que l'objectif serait en 2027 d'éventuellement construire la future école ici. Ce que vous demandez, est-ce que l'école participe à la question des bâtiments et des locaux, c'est oui, elle sera bien sûr impliquée. Le directeur est impliqué car c'est lui qui représente les enseignants. La directrice de la garde des Castors d'Yvonand est aussi impliquée, au fur et à mesure, si nous devons construire une UAPE. Également la directrice générale de l'ASIYE et du RYMAJE est impliquée, car au-delà d'une simple école il y a aussi une réflexion d'une cantine qu'on imagine à 350 places. Il y a là une demande, pour aussi soulager les structures d'accueil. Toute la réflexion est déjà faite. On a déjà fait des études par rapport à l'emplacement des bâtiments. On va devoir les approfondir, c'est normal. L'étude de crédit ne sera pas au niveau de la commune, mais au niveau de l'ASIYE, car cela implique les dix communes, pas qu'Yvonand. On a déjà mis dans notre budget 2025 une étude de faisabilité de CHF 100'000.- qui est aléatoire, car on ne sait pas du tout combien coûtent ces études au niveau du marché. Puis, au fur et à mesure de l'évolution on va mettre des montants plus conséquents, puis arrivera la fameuse dette concernant le bâtiment scolaire qui, à ce jour, est prévue à 25 millions. En fonction de l'organisation, on ne sait pas si on doit garder le modulaire uniquement pour les structures d'accueil et pour une médiathèque ou si on doit changer d'orientation. C'est toute une réflexion qu'on doit avoir aussi bien avec le canton qu'avec la direction des écoles et avec les autres communes. Même si c'est sur la commune d'Yvonand, il ne faut pas oublier qu'il y a neuf autres communes qui participent à l'élaboration financière de ce projet. Après, demander à des petits enfants comment ils voient les choses, je pense que les normes sont suffisamment rigoureuses et on les respecte. Actuellement, on a des gros problèmes de locaux car on voit très bien, comme est intervenue Mme Betschart concernant les linges et autres, que nous avons des problèmes concernant les locaux d'allaitement, doit-on en mettre et comment. Il y a aussi la grosse problématique des toilettes, doit-on mettre des toilettes genrées ou non genrées. Le 3^{ème} point qu'on est en train de discuter avec le canton, c'est les locaux de dégagement. Ce sont des locaux spéciaux pour des enfants à besoins particuliers. Il y a de plus en plus d'enfants avec ces besoins donc comment va-t-on interpréter ces locaux. Toute cette réflexion se fait au niveau cantonal. Par chance, je fais partie de passablement de groupes de travail et de réflexion. Si le canton valide toutes ces demandes, aussi bien des demandes syndicales que d'enseignants, cela va peut-être engendrer des coûts supplémentaires. Une école, une classe, ce n'est plus comme avant, ce n'est plus juste une classe, des toilettes mixtes etc. On doit revoir complètement différemment les bâtiments. En plus viennent peut-être encore les nouvelles normes concernant l'énergie, on devra peut-être construire avec des bois typiquement suisses, cela engendrera encore d'autres coûts. On verra tout cela au fur et à mesure. La commune est actuellement en plein combat ou plutôt partenariat avec le canton. On a de très bons contacts avec eux et on va les garder. Concernant la suite et les achats de l'autre côté. L'hoirie a validé le principe de nous vendre le terrain, maintenant il faut qu'on négocie le prix pour voir à quelle sauce on va être mangé. Il reste beaucoup de paramètres, mais on attend surtout de la part du canton qu'il nous donne le feu vert pour le dézonage de Mortaigue. Moi personnellement, je suis extrêmement positif car par rapport à tous

les échos que j'ai reçus, c'est plutôt vert, mais tant que je n'ai pas le papier officiel je ne peux rien dire de plus.

M. Mathieu Aberle

J'ai l'impression que tout ce projet dépend de cette décision, mais il y a de nombreux points que vous avez décrits qui ne nécessitent pas l'attente de la réponse du canton, comme toute la réflexion autour du bois, des salles, des WC.

M. Philippe Moser

C'est déjà fait et tout est prêt.

M. Martin Schnorf

Je fais partie de la commission des constructions des établissements scolaires, au niveau cantonal. À la dernière séance qu'on a eue, on nous parle des locaux d'allaitement. Qu'est-ce qu'on fait ? Doit-on les prévoir ? M. Moser devient franc fou, car, à chaque fois j'ajoute une spécialité. Nous, on doit respecter les normes cantonales. Si le canton dit qu'il n'y a pas de besoin, on ne fera pas forcément. Mais si le canton nous oblige d'avoir tant de locaux spéciaux par rapport au nombre de classes, on doit le faire. Cela dépend du canton.

M. Mathieu Aberle

À l'heure actuelle, il n'y a pas encore de cahier des charges précis ? Comme un cahier des charges qu'on va pouvoir soumettre à un prestataire externe ?

M. Martin Schnorf

Non, ce n'est pas possible actuellement. On est en pleine réflexion. En 2025-2026, on verra un peu l'évolution.

M. Mathieu Aberle

Pour un début de travaux en 2027 ?

M. Martin Schnorf

Non, idéalement c'est en 2027 pour un objectif en 2029. Après, tout est repoussé à chaque fois qu'il y a un problème.

M. Mathieu Aberle

Ces questions de dates et de délais sont toujours très très floues. Cela fait quinze ans que l'on parle de cette école et à chaque fois on nous propose des délais, à chaque fois plus tardifs. Je sais qu'on attend la décision du canton sur la parcelle de Mortaigue, la municipalité n'en est pas responsable, mais au moins qu'on ait une vision claire des prochaines années.

M. Martin Schnorf

Même nous on n'est pas au clair par rapport à toutes les normes qui arrivent. Vous avez M. Nicolas Liechti qui travaille au canton, il sait lui-même que ce qu'ils disent aujourd'hui sera différent demain.

M. Philippe Moser

J'aimerais vous rassurer. Vous avez parlé de traîne et du fait que la population va tout à coup exploser, que le nombre d'élèves va aussi exploser et que la commune doit courir derrière la situation pour mettre à jour ses infrastructures. L'avantage de faire une révision du plan directeur et surtout une révision du plan d'affectation de la commune, c'est qu'on tient compte déjà du nombre d'habitants que le canton va nous accorder jusqu'en 2044. On a donc déjà une vision assez claire. Le nombre de m² constructibles dans la commune est fixé par le canton. On ne peut pas décider. On est tenu par cette vision qu'a le Canton de Vaud sur l'ensemble de son territoire et, dans son analyse, pour Yvonand c'est tant d'habitants en plus, pas plus, et dans les villages alentours aussi. Donc l'étude d'avant-projet qui a été menée pour l'agrandissement de l'école, elle est basée sur une étude de Microgis qui nous a bien cernés sur le futur nombre

d'élèves. Et, ô miracle, ce nombre d'élèves, à partir de 2030, pourrait redescendre. Cela nous rassure, il y a une bosse puis ça devrait redescendre. Pour les bâtiments, en termes de volumétrie, de nombre de salles, on est clair, on a une liste tout à fait pertinente du programme des locaux. Après, il s'agit de savoir ce qu'on veut faire, si on veut faire des paillottes, des bâtiments en béton, en bois recyclé ou que sais-je, il y a tout le concept énergétique là-dedans. Cela ne devrait pas prendre trop de temps. Après, vous avez évoqué l'aspect « Concours d'architecture », je vous dirais que je ne suis pas un grand fan, j'en ai fait plusieurs et cela m'a toujours laissé un goût amer. On fait un peu ça pour eux, mais en termes d'efficacité et d'efficience, ce n'est pas la meilleure chose. Il n'y a pas encore de décision prise. C'est vrai que c'est un projet costaud et on doit aussi vider les containers. Concernant l'autre côté de la Menthue, mon collègue l'a évoqué, déjà le terrain ne nous appartient pas, on aimerait y mettre le futur terrain de foot. Actuellement, ce PA Mortaigue est à l'examen préalable, mais cela ne veut pas dire que lorsqu'on aura le « oui » du canton, ce sera fini. Après, il y a la mise à l'enquête, les oppositions, le traitement des oppositions. Il y a encore du boulot. Par contre, sans entrer dans les détails, avec les propriétaires de la parcelle on a bien avancé. On viendra assez rapidement devant vous pour une demande de crédit d'achat.

Mme Laura Marques

Je reviens sur la mention des fameux crédits d'études qu'on voit beaucoup passer. Il y a une autre solution. C'est vrai qu'on en voit bientôt à chaque conseil, des demandes de crédit d'études et pourquoi autant. Finalement, c'est quand même la phase initiale pour débiter tout investissement qui va suivre. Si on ne fait pas d'études initiales, il y a deux possibilités. On n'en fait pas et on soumet au conseil directement un crédit d'investissement, mais on soumet à la louche, on est dedans ou non, et on subit notre proposition. De toute manière, il faut cette phase initiale pour engager le projet, car on n'est pas à même d'imaginer des projets qui valent des dizaines voire des centaines de milliers de francs. L'autre méthode, c'est de le mettre au budget. Le problème c'est qu'une fois que l'étude est faite et qu'on soumet au conseil un crédit d'investissement et qu'il n'est pas validé, on aura gaspillé de l'argent. Pour moi, avec un crédit d'étude, si vous ne le validez pas, on ne dépense pas d'argent et c'est réglé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absente : La même.

La séance du conseil est close à 20 h 55. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 20 janvier 2025 à 20 h 00 au forum. Le Président remercie les conseillères et conseillers de leur attention et leur souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes de fin d'année et, surtout, ses meilleurs vœux pour 2025.

Le Président



Florian Breguet



La Secrétaire



Pauline Héritier